

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 18 (1926)
Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnement postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compte de chèques N° III 1366
Paraît tous les mois

o Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE:		Pages	Pages	
1. A la classe ouvrière suisse!		189	8. Economie politique	179
2. Quelle est la proportion des syndiqués?		170	9. Economie sociale	181
3. Les salaires des ouvriers victimes d'accidents		172	10. Notices	181
4. Pour une enquête économique suisse		175	11. Mouvement international	182
5. Avis aux lecteurs		177	12. Etranger	182
6. Dans les fédérations suisses		177	13. Bibliographie	184
7. Dans les autres organisations		178	14. Le coût de la vie	184

A la classe ouvrière suisse!

Le vote devant lequel nous nous trouvons est plus important que beaucoup ne le supposent. Il s'agit avant tout de savoir: qui doit assurer le ravitaillement de notre pays en pain. Quelques grands commerçants et spéculateurs désirant pratiquer le commerce des blés parce qu'il leur procurerait sans peine des millions de bénéfices? ou l'administration de l'Etat dont le souci est de fournir au peuple

du pain à bas prix et en quantité suffisante?

Le commerce privé des blés a fait complètement défaut au moment de la déclaration de guerre. Il ne lui serait pas davantage possible d'assurer le ravitaillement en blé du pays en périodes difficiles. C'est grâce au monopole des blés que pendant la guerre et durant la grande augmentation du prix des blés de l'année dernière qu'il fut possible d'avoir en Suisse du pain bien en dessous du prix mondial.

Le monopole garantit au producteur de blé du pays l'appui qu'il a obtenu jusqu'ici dans l'intérêt du ravitaillement de la Suisse. Mais il n'est pas vrai que le pain est augmenté de ce fait, car l'administration des blés travaille à si bon compte que la subvention accordée aux agriculteurs est épargnée sur la suppression des bénéfices que préleverait le commerce privé. Sans monopole, la subvention serait prélevée sur les droits d'entrée des blés. Ne préférez-vous pas garantir aux paysans pour leur dur travail une rémunération légitime plutôt que de permettre aux spéculateurs d'énormes profits sur le commerce des blés?

Il serait d'ailleurs tout à fait faux de croire que le 5 décembre ne nous intéresse qu'en tant que consommateurs de pain. Les adversaires du monopole se trouvent en premier lieu parmi les

organisations patronales et la haute finance.

Ce sont les mêmes qui soutiennent de leur argent la lutte pour la prolongation de la durée du travail, pour la loi contre la liberté d'association et contre la loi sur le prélèvement et contre la loi sur les assurances sociales. Comme en ces occasions ils couvrent le peuple de mensonges et de calomnies.

Pourquoi ce déploiement de force et d'argent de la part du grand capital? Parce qu'il ne s'agit pas seulement pour eux d'assurer les bénéfices aux négociants en blé, mais qu'ils espèrent que la suppression du monopole des blés marquera les débuts d'une grande offensive contre toute économie collective et toute politique sociale. La lutte pour le monopole des blés devient une

lutte contre la réaction.

C'est avec une démagogie sans pareille que les adversaires du monopole attaquent les administrations publiques. S'ils triomphent, le personnel de la Confédération sera le premier à en souffrir, mais les ouvriers et employés des entreprises privées en subiront les inévitables contre-coups. Car la pression accrue du capitalisme en sera la conséquence inéluctable.

Pour la première fois, ouvriers et paysans luttent côte à côte pour l'intérêt supérieur de la population dans son ensemble. C'est une raison de plus pour le capitalisme de lutter de toutes ses forces contre le projet soumis au peuple. Ils entendent éviter à tout prix que les travailleurs de la terre et de l'usine s'unissent pour défendre leurs intérêts communs, leur puissance étant faite de la mésentente de ces deux classes de producteurs.

Ouvriers, employés, fonctionnaires, répondez à la démagogie du grand capitalisme en formant le

front uni du travail.

Votez pour l'économie collective et contre les profiteurs.

Pour les intérêts de la classe ouvrière et contre le grand capitalisme.

Votez

OUI

pour le monopole des blés.

LE COMITÉ DE L'UNION SYNDICALE SUISSE.